

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université 20 aout 1955 – Skikda

Secrétariat Général



**Avis d'adjudication avec Soumissions Cachetées pour un local équipé à usage de restauration**

**Au niveau de l'Université 20 aout 1955 – Skikda**

L'université 20 aout 1955 - Skikda met en location par voie d'adjudication (soumissions cachetées) au plus offrant un local équipé à usage de restauration au niveau de l'université 20 aout 1955 – Skikda El Hadaik dans un délai de : **dix jours à compter de la première apparition dans les journaux nationaux( en deux langues(arabe et française).**

- Le locataire s'engage à honorer le droit au bail annuel au début de chaque année (le début de la date d'adjudication).
- En cas de retard, le paiement sera effectué par tous les moyens réglementaires. Le montant des redevances sera majoré d'une pénalité de retard quel que soit le motif du retard.
- Il est strictement interdit de réaliser des modifications sur le local sans l'accord préalable de l'université sous peine de la réalisation du contrat de location et l'indemnisation des dégâts causés.
- Le paiement d'une caution égale à **20 %** du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication. Le paiement est à effectuer en espèces ou par chèque visé auprès du régisseur des recettes de l'université 20 aout 1955 – Skikda.
- Le locataire prend en charge toute les dépenses liées à cette opération (location).
- La sous location d'une partie du local ou de sa totalité est strictement interdit.
- La visite du site est fixée durant les huit (**08**) jours précédents la date de l'adjudication.
- Les soumissions cachetées doivent être affranchies d'un timbre fiscal de **20 DA**.
- L'attributaire est tenu d'assurer l'intégrité et le bon fonctionnement du local
- L'attributaire exploitera le local et ses équipements pour sa seule vocation de restauration.
- L'attributaire est le seul responsable de la dégradation ou la perte des équipements du local.
- Le respect des clauses contractuelles contenues dans le cahier des charges établi par l'université 20 aout 1955 – Skikda.

Le dépôt des offres (les soumissions cachetées) est fixé dans un délai de : **dix jours à compter de la première apparition dans les journaux nationaux en deux langues (arabe et française).**

**Pour plus d'information veuillez contacter :**

Le Secrétariat Général de l'université 20 aout 1955 – Skikda, route d'El-Haddaiek, Tél. : **038 72 31 48**

**OBSERVATION :** Le cahier des charges est retiré auprès du Secrétariat Général de l'université 20 aout 1955 – Skikda, sis au 1<sup>er</sup> étage du rectorat de l'université, route d'El-Haddaiek, Skikda.